

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE TSUNAMI SUR LE TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Vous êtes dans une zone exposée aux tsunamis si vous êtes à moins de 15 mètres au-dessus du niveau de la mer.



Ce que vous devez faire à titre préventif :

- Vous devrez repérer le chemin de repli le plus proche vous permettant d'accéder en tout temps et par n'importe quel moyen à une zone de repli. Renseignez-vous sur le Centre d'Accueil et de Regroupement le plus proche.



- Si vous ressentez une secousse de plusieurs secondes ou remarquez un phénomène (retrait anormal de la mer), vous devez le signaler aux autorités en appelant les numéros suivants :

* Permanence Administration Supérieure : 82.11. 01



* Bureau de la Protection Civile : 82 11 21



Dès l'ordre d'évacuation donné par sirènes fixes, équipes mobiles, sms, communiqués sur réseaux sociaux, radio et télévision :



- Vous devrez préparer un bagage léger avec de l'eau, nourriture, vêtements, médicaments habituels, papiers importants et un poste radio à piles ;

- Regroupez votre famille et rendez-vous à une zone de repli ou à un centre d'accueil et de regroupement sans précipitation.



- Eloignez-vous du rivage et dirigez-vous au plus vite vers les hauteurs (chemin ou zone de repli).



Pendant le tsunami :

- Restez à l'écoute de la radio et des consignes des autorités et attendez la fin de l'alerte. Il peut se passer plusieurs heures avant que tout danger soit écarté.



Une fois l'alerte levée :

Respectez les consignes des autorités.